

REGLEMENT PARTICULIER
9ème BADADONF TOUR de St BRICE Sous Forêt –18 et 19 novembre 2017
Ce Règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions

art. 01 Le tournoi national est autorisé sous le numéro (la demande d'autorisation de tournoi a été faite le 04/08/2017) et sous le nom « 9^{ème} BADADONF TOUR ». Il se déroule au gymnase Lionel Terray, 12 rue Pasteur, 95 350 à Saint Brice sous forêt.

Le juge arbitre du tournoi, désigné par le Comité d'Organisation, est Jack JOUHANET, ses décisions sont sans appel.

art. 02 Le tournoi national se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Les informations sur le **code de conduite des joueurs** ainsi que sur le **code de conduite pour les entraîneurs, les officiels d'équipe** doivent être connues et seront affichées dans le gymnase ainsi que la réglementation sur l'envoi des justificatifs pour forfait involontaire.

art. 03 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition.

Rappel : un joueur qui ne peut être importé dans le logiciel du tournoi, signifie qu'il n'est pas licencié => *Interdiction absolue de JOUER !!!* (Même en début de saison).

art. 04 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

art. 05 **Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.**

art. 06 Ce tournoi propose des tableaux pour les séries: **NC/P pour les tableaux "sénior".**

NC/P et D pour les tableaux "vétérans".

Pour info, le dimanche est organisé, en même temps, un tournoi cadet et junior sous l'égide du CBDVO.

art. 07 **Les joueuses et joueurs séniors peuvent s'inscrire dans leur tableau de simple respectif, et les vétérans en double et/ou mixte (possiblement deux tableaux pour les vétérans).**

Pour les doubles, les deux joueurs doivent appartenir à la même série sauf dans le cas d'un joueur P10 avec partenaire D ou une paire P10 souhaitant jouer en D.

Le mode de qualification se fera en poules (**2 sortants par poule**) pour chacun des tableaux, suivi d'un tableau à élimination directe.

Rappel : Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre inscrits. De plus, en cas d'inscriptions inférieures à six (quatre ou cinq inscriptions), le tableau se jouera obligatoirement en une poule unique.

Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux d'un(e) participant(e), en priorité, déjà éliminé(e)s et ce pour le bon déroulement du tournoi.

art. 08 **Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper, en cas d'inscriptions insuffisantes, un ou plusieurs tableaux d'une ou de plusieurs séries.**

art.09 Les joueurs classés dans diverses séries joueront obligatoirement dans les tableaux correspondants à leur classement si telle est leur inscription à la compétition.

art. 10 **La date limite d'inscription est fixée au : 18/10/2017**

Les inscriptions seront prises en compte par rapport à la date d'arrivée (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Mr Seth Girvin 45 avenue de Amandiers, 95 350 Saint Brice sous forêt.

ATTENTION, L'inscription ne sera validée qu'à la réception du règlement par **chèque à l'ordre de la VOSB**.

Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que, si et uniquement les joueurs concernés ont confirmé leur inscription.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

art.11 Les frais d'inscription s'élèvent à **12€ pour 1 tableau, 17€ pour 2 tableaux.**

art.12 Un courriel de confirmation est envoyé à réception du règlement.

Toute modification et annulation devra être faite par écrit (courrier ou mail).

art. 13 **Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, par écrit, l'organisateur de son choix de nouveau partenaire ou de sa non participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu par le juge arbitre.**

art. 14 Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.

art. 15 **Le tirage au sort sera effectué le 03/11/2017 avec une prise en compte du CPPH ce jour.**

Aucun remboursement ne sera fait pour les forfaits non signalés et non justifiés.

art.16 Les convocations seront envoyées par e-mail, quelques jours après le tirage au sort au représentant du club indiqué sur la feuille d'inscription (**qui devra en accusé réception**), ainsi que sur le site internet badadonf.fr. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

Attention, très important => seuls les horaires de convocations sont à prendre en compte (les horaires de matchs sont donnés uniquement à titre indicatif).

L'ordre des finales sera décidé par le Juge arbitre.

Tout joueur non présent à son heure de convocation SERA DÉCLARÉ FORFAIT VOLONTAIRE PAR LE JUGE ARBITRE. (Cf. Code de conduite des joueurs).

art. 17 Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

art. 18 Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match.

art. 19 **Les volants seront testés suivi du TAU.S, dès l'arrivée, des participants sur le terrain.**

art. 20 Seuls, auront accès au plateau de jeu, les joueurs appelés et ayant à disputer un match, les membres du comité d'organisation, les juge arbitres, les arbitres (ou faisant office), les coachs. **Interdiction des chaussures de ville sur le plateau de jeu.**

art. 21 Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) et des juges de lignes seront proposés par le comité d'organisation à un juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

art. 22 Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

art. 23 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté « Let » au service et faute en jeu.

art. 24 Le volant officiel, homologué FFBAD, sera le **WILSON PRO** pour tous, ils seront en vente dans la salle.

Mode de fourniture : égalité. Les volants seront fournis pour les finales.

- Art. 25** Tout joueur qui quitte le gymnase et le fait d'une manière consciente sachant qu'il a pointé est considéré comme étant présent et devra être de retour dans la salle un heure quinze avant l'heure prévue de son match.
- Art. 26** Les récompenses ne seront remises qu'à la fin du tournoi pendant la cérémonie protocolaire aux lauréats présents.
Aucune dérogation ne sera faite.
- Art. 27** L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 d'èglement Médical du Guide de Badminton).
- Art. 28** Toute participation implique l'adoption du présent règlement.